

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FÉVRIER 2024

Réf : 2024/02/20 - OBJET : Vœu pour une amélioration de la qualité et de la Ponctualité des Services de Bus dans Saint-Cyr-l'École et des villes voisines

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Rapporteur : M. Mehdi BELKACEM

Depuis début septembre 2023, les habitants de Saint-Cyr-l'École, de Fontenay-le-Fleury, et de Bois-d'Arcy, entre autres, sont confrontés à une détérioration marquée de la qualité des services de bus, particulièrement affectant les lignes 11, 40, 44 51, 52, 53, 54, et le 401. Cette situation, caractérisée par des retards récurrents, des interruptions de service, l'omission d'arrêts aux points désignés et des absences fréquentes de bus aux horaires établis, a des répercussions significatives sur la vie quotidienne des citoyens de ces localités.

Cette détérioration a un impact conséquent sur la vie quotidienne de tous les usagers, provoquant des retards et des désagréments réguliers qui perturbent leurs activités quotidiennes. L'effet de ces dysfonctionnements s'étend au-delà des simples retards, engendrant un stress et une perturbation notables dans la routine de nos villes.

Les élèves du lycée Mansart sont particulièrement affectés par ces problèmes. En raison d'un service insuffisant, leurs parents sont contraints de rechercher des alternatives telles que le co-voiturage ou l'achat de vélos pour assurer les déplacements de leurs enfants. Cette situation entraîne un stress régulier et des retards fréquents chez les jeunes, perturbant leur assiduité et leur quotidien scolaire.

Il est avéré que ces problèmes résultent de décisions prises par Île-de-France Mobilités (IDFM) sans une concertation suffisante avec les élus locaux et les usagers. Les statistiques révèlent une chute de la ponctualité des bus, passant en dessous du seuil acceptable de 70 %, soulignant l'urgence d'une intervention.

C'est pourquoi je vous propose d'attirer l'attention d'Île-de-France Mobilités et la Région à travers ce vœu, sur :

1. La nécessité pour Île-de-France Mobilités de prendre des mesures concrètes et immédiates pour restaurer et améliorer la ponctualité et la qualité de service des lignes de bus concernées, avec une attention particulière pour le transport scolaire.
2. La nécessité d'une refonte de la grille de desserte des lignes de bus, avec de meilleurs temps de parcours et une fréquence améliorée, afin d'offrir une alternative sérieuse à la voiture individuelle sur les déplacements hors et pendant les heures de pointe.

Ce vœu sera communiqué aux communes yvelinoises desservies par les lignes 11, 40, 44 51, 52, 53, 54, et le 401, à l'ensemble des parlementaires yvelinois, à la région, à Île-de-France Mobilités, au Conseil départemental des Yvelines (administrateur d'Île-de-France Mobilités) et à l'association des Maires d'Île-de-France.